

BILAN D'ACTIVITE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN GUYANE EN 2015

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de l'unité de contrôle (UC) de la Guyane composée de 6 sections d'inspection du travail généralistes territorialisées et d'une section d'appui et de lutte contre le travail illégal à compétence régionale. Cette UC composée de 7 agents de contrôle, placée sous l'autorité d'une responsable de l'unité de contrôle s'appuie sur un pôle assistance de 6 agents. L'UC est implantée à Cayenne et dispose de 2 sites détachés, l'un à Saint Laurent du Maroni et l'autre à Kourou, dotés chacun d'un agent de contrôle et d'un(e) assistant(e).

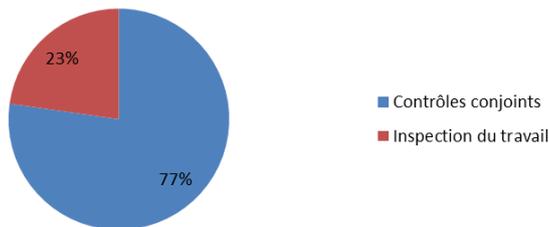
L'activité de l'inspection s'est déclinée autour de 3 axes principaux : la lutte contre le travail illégal, la prévention des risques professionnels et la contribution au dialogue social.

1 - LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

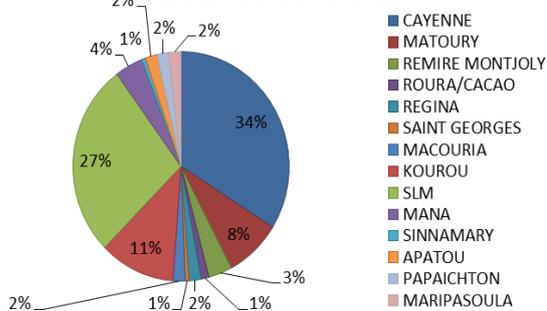
Comme les années précédentes, il s'agit d'une priorité d'action de l'inspection du travail au regard de la prégnance du travail illégal

Nombre d'entreprises contrôlées :	365
Nombre de salariés contrôlés :	1252
nbre de salariés concernés :	343
nbre d'infractions constatées :	276
Actions conjointes CODAF :	125

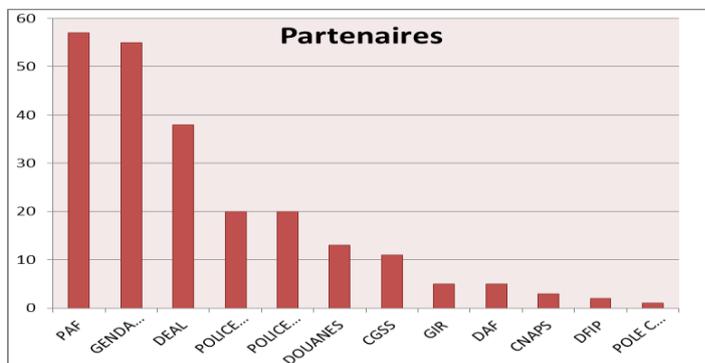
Nature des contrôles



Lieux de contrôle



Partenaires



Comme en 2014, l'investissement des agents de contrôle a été important et a permis d'atteindre au 31 décembre 300% de l'objectif programmé (429 contrôles sur 142).

85 % de l'activité de contrôle de l'inspection du travail (365 contrôles concernant 1252 salariés) a été consacré à la lutte contre le travail illégal.

La mise en place fin d'une section d'appui et de contrôle travail illégal composée d'un inspecteur du travail et d'une assistante a notamment permis de renforcer les contrôles et la coopération avec les autres services de contrôle membres du CODAF : gendarmerie, police, DEAL, services fiscaux, douanes, ONF, services vétérinaires et la réalisation de contrôles concertés. (60 contrôles concertés de plus qu'en 2014).

Les contrôles conjoints répartis sur tout le territoire ont représentés 23 % de l'activité de contrôle de l'inspection du travail en 2015. 19 PV de travail illégal ont été relevés dans le cadre des contrôles concertés par l'inspection du travail sur un total de **240 procédures**.

D'autre part 4 sessions de formations à la réglementation travail illégal ont été organisées à l'attention des services de gendarmerie et de la PAF tant à Cayenne qu'à Saint Georges de l'Oyapock et à Saint Laurent du Maroni, 40 agents en ayant été formés

Nombre de contrôles **La lutte contre les fraudes complexes**
Type d'infractions

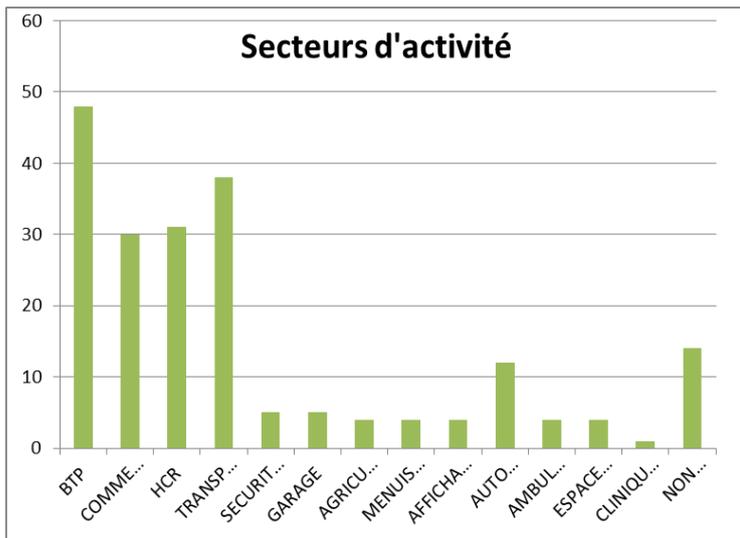
0	travail dissimulé par dissimulation de salarié
38	ESI : emploi d'étranger en situation irrégulière
32	ESTT : emploi d'étranger sans titre de travail
22	travail dissimulé par dissimulation d'activité
5	Fausse sous-traitance
2	faux stagiaire
2	Prestation de service internationale
64	RAS

La lutte contre le travail illégal passe aussi par des actions de prévention et d'information

L'information sur les nouvelles sanctions administratives pouvant être mises en œuvre par le Préfet et sur les risques encourus par les employeurs a été portée lors des contrôles et au cours des réunions des commissions mixte paritaires (BTP notamment).

De même, en matière de la lutte contre les fraudes au détachement et les règles en matière de sous-traitance.

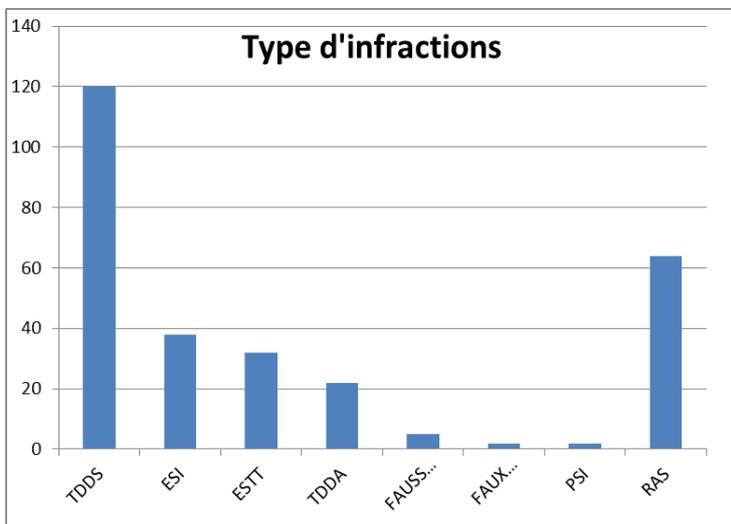
Depuis septembre, les résultats de la lutte contre le travail illégal présentés en CODAF sont systématiquement communiqués aux socio-professionnels et mis en ligne sur le site de la DIECCTE. Par ailleurs, tout au long du secon semestre le pôle Travail de la DIECCTE a conduit des négociations aboutissant à la signature d'une convention régionale de partenariat en matière de lutte contre le travail illégal et les activités illégales, le 7 novembre 2015, par le Préfet, le Procureur de la république, la CGSS et les principales organisations professionnelles de la Guyane.

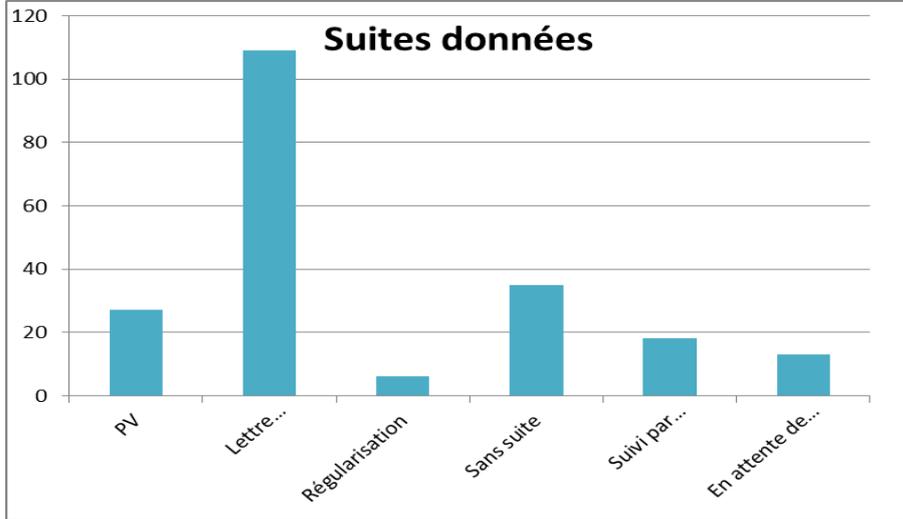


En 2015, l'inspection du travail a développé son activité de lutte contre les formes complexes de travail illégal (notamment dans les secteurs du BTP, gardiennage/sécurité privée, téléphonie, commerce et logistique.

Une campagne de contrôle ciblée sur les écoles de conduite de Guyane a eu lieu en fin d'année qui a permis de déceler le recours à 2 « indépendants » sur 56 personnes contrôlées.

Le contrôle du détachement de salariés étrangers a constitué également une priorité. En plus des salariés russes traditionnellement détachés sur le Centre spatial Guyanais, le constat a été établi que le recours au détachement se développe. Ainsi, en 2015, 186 salariés ont été détachés par 22 entreprises, venant de 9 pays distincts (dont le Portugal) pour 14 clients déclarés alors qu'en juin seules 6 entreprises avaient eu recours à la prestation de service internationale.





2 – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

⇒ Accidents du travail

En 2015, 5 accidents du travail mortels ont été signalés à l'inspection du travail dont deux comportant des circonstances aggravantes (absence de prise en compte des principes généraux de prévention : évaluation des risques, formation et information des salariés).

Un suivi des accidents du travail, à partir des déclarations des employeurs, a été mis en place ainsi que des contrôles sur la présence et l'effectivité du document unique d'évaluation des risques professionnels.

⇒ Prévention du risque de chute de hauteur dans le secteur du BTP

Repérage des chantiers et leur suivi à partir des déclarations préalables d'ouverture (64).

31 chantiers ont été contrôlés : 17 arrêts temporaires de chantiers ont été prononcés (contre 3 en 2014) dont 2 relatifs à l'exposition à l'amiante. 11 opérations de contrôles concertés ont été menées avec le service prévention de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) (contre 6 en 2014) traduisant l'étroite coopération de la DIECCTE avec ce service.

⇒ Actions de communication

2 réunions sur la prévention du risque de chute de hauteur avec la CGSS ont été conduites auprès des professionnels du BTP (avec un volet « marchés publics » auprès des maîtres d'ouvrage).

⇒ Actions de sensibilisation

- prévention de l'absence de port des équipements de protection individuel dans le secteur forestier.
- prévention du recours abusif aux stagiaires mineurs.
- formation des agents de l'inspection du travail à l'utilisation des banches (par le service prévention de la CGSS).
- sensibilisation des infractions en matière d'hygiène et de sécurité, auprès du parquet, des autorités judiciaires et du service départemental d'incendie et de secours.

⇒ Risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante

- Sensibilisation au risque de l'exposition à l'amiante menée auprès des maîtres d'ouvrage et des propriétaires.
- 18 plans de retrait étudiés (100 % de l'objectif), en binôme avec l'ingénieur de prévention et le référent amiante.
- 9 chantiers de désamiantage contrôlés dont des travaux de désamiantage dissimulés, des situations de co-activité sur les chantiers ou ne mettant pas en œuvre la réglementation sur la protection à l'exposition aux fibres d'amiante.

⇒ Exposition aux produits phytosanitaires

Opération de contrôle concerté avec la CGSS des exploitations agricoles sur la commune de Mana visant à détecter l'utilisation de produits interdits.

Rappel de la réglementation phytosanitaire aux exploitants agricoles de cette commune et signalement aux douanes et au service de protection des végétaux.

⇒ Risques psycho sociaux

L'inspection du travail a poursuivi ses interventions dans le domaine des risques psycho sociaux au regard des nombreuses sollicitations dont elle a fait l'objet : pressions et surcharge de travail, harcèlement moral et harcèlement sexuel. Le signalement des situations de souffrance au travail est croissant et entraîne généralement une intervention conjointe inspection du travail et médecine du travail.

3 – LA CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL

⇒ Commissions mixtes paritaires (CMP)

L'animation des CMP (BTP, manutention portuaire, ambulances, transport, mines, boulangerie, services de l'automobile et guides en milieu amazonien) s'est poursuivie de manière active avec pas moins d'une trentaine de réunions sous la présidence de la DIECCTE.

- CMP BTP ouvriers, ETAM, Ingénieurs et cadres : protection sociale, ancienneté (ouvrier), grille de salaires ETAM.
- CMP Manutention portuaire : amélioration des conditions de départ à la retraite, révision des classifications, amélioration des conditions de travail, projet de création d'une caisse de compensation des congés payés.
- CMP de la boulangerie : négociations pour réactualiser la convention collective régionale, une nouvelle CMP a été mise en place.
- CMP Transports routiers (marchandises et voyageurs) : élaboration d'un plan de lutte contre le travail illégal et les fraudes et finalisation d'un accord sur l'aménagement du temps de travail.
- CMP Ambulance : mise en place d'une mutuelle dans les entreprises exerçant les activités de transport sanitaire en Guyane.
- CMP Guides en milieu amazonien : accord relatif à la création de CQP dans ce secteur.

⇒ Conflits collectifs

Comme les années précédentes, la prévention des conflits et la médiation sont demeurées une priorité du pôle Travail. L'année 2015 a été une année agitée sur le plan social. Ainsi 18 signalements de conflits collectifs ont été enregistrés avec 5 interventions du pôle Travail pour des médiations de quelques heures à plus de 5 semaines (Conflit EDF octobre).

⇒ Négociation administrée (égalité professionnelle, pénibilité)

Egalité professionnelle : 21 accords et 1 plan d'action sont en vigueur. 10 nouveaux accords ont été signés en 2015.

4 mises en demeure ont été prononcées dont une suivie de la mise en œuvre d'une pénalité.

Pénibilité au travail : 11 dispositifs (6 accords et 5 plans d'action) sont en vigueur, dont 3 signés en 2015.

⇒ Difficultés des entreprises et licenciements collectifs

Compte tenu d'une situation économique dégradée, les services de l'État ont dû faire face, au cours du second semestre, à la mobilisation des socio-professionnels conduite par le MEDEF.

Des situations de défaillance économique d'employeurs emportant de graves carences en matière de paiement de salaires ont été constatés en 2015, 6 d'entre elles ayant fait l'objet d'article 40 auprès du Procureur de la République.

- 66 notifications pour licenciement pour motif économique ont été adressées la DIECCTE de Guyane.

- 5 dossiers de licenciements collectifs pour motif économique ont été suivis par les services de la DIECCTE de Guyane, aboutissant à la validation d'un document unilatéral (PSE avec plan de départs volontaire)

- 38 demandes de licenciements de salariés protégés dont la moitié dans le cadre de ruptures conventionnelles ont été instruites en 2015.

- 1 demande d'autorisation de licenciement d'un salarié protégé pourvu du mandat de conseiller du salarié a été traitée.

Le nombre de recours contentieux devant le juge administratif est en constante augmentation.